



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 11 décembre 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 4 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 10 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2024/45

Objet : Convention UGA projet tutoré Master CCST

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix REY Freddy	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne	ESCARON Dominique MICHALLET Bernard MOREL Véronique
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DEPINOIS Marc PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie à REY Freddy VIAL Cédric à REY Freddy	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand GUSMEROLI Stéphane à PICHON-MARTIN Bertrand CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix BOIX-NEVEU Arthur à BREYTON Stéphanie BOUZON Elodie DUPRAZ Fabien à MICHALLET Bernard EGO Catherine à DOLGOPYATOFF BURLET Céline LAVAL Sylvain à GERIN Anne POZO Jean-Christophe à MICHALLET Bernard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix WOLFF Corine à GERIN Anne GUIGUE Gilbert	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÂABÂA Jimmy à BREYTON Stéphanie HABFAST Claus à ESCARON Dominique BONNARDON Pierre à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MOLLIERE Denis à ESCARON Dominique

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix): 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention UGA projet tutoré Master CCST

Le Conseil scientifique du Parc de Chartreuse, instance non obligatoire mais fortement conseillée, existe depuis 1999. Il a fusionné avec le Conseil scientifique de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse en 2020 pour devenir le Conseil scientifique commun (CSC) au Parc et à la Réserve. Un important renouvellement de gouvernance s'est opéré : création d'une co-présidence, d'un bureau, d'un règlement intérieur et d'une feuille de route 2020-2025, en lien avec un mandat des 17 membres du CSC pour 5 ans. 2025 étant la dernière année de ce mandat, le CSC souhaite réaliser un bilan des actions du Conseil scientifique, bilan rétrospectif remontant au-delà de 2020.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Afin de réaliser un bilan des actions du Conseil scientifique, il est proposé de faire appel à des étudiants du Master Information-communication / Parcours Communication et culture scientifique et technique (CCST) de l'Université Grenoble Alpes (UGA). Ils interviendront en 2025 dans le cadre d'un projet tutoré : travail collectif de 4 étudiants sur 4 mois encadré par 3 enseignants du Master CCST, par la co-présidente du CSC et par la responsable de la mission biodiversité, animatrice du CSC. Il leur sera demandé de :

- Réaliser des enquêtes et des entretiens auprès d'anciens membres du Conseil scientifique, agent et élus du Parc ;
- Faire des recherches en archives ;
- Synthétiser et vulgariser les travaux, avis, recherches conduites par les membres du CSC dans le cadre du Conseil scientifique du Parc ;
- Proposer et mettre en forme des livrables pédagogiques et communicants (page internet, capsules sonores et/ou vidéos, livret bilan, exposition...)

Il leur sera enfin proposé de participer à un temps fort d'exposition et de partage des actions des membres du CSC lors d'un événement public.

Pour cela, le Parc est amené à signer avec l'UGA une convention de partenariat, assorti d'un versement de 800 € (pour les frais de déplacement et autres dépenses liées au projet).

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
Convention de partenariat UGA	800,00 €	Parc de Chartreuse	800,00 €
Total	800,00 €	Total	800,00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- **D'approuver la convention de partenariat avec l'UGA,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2024,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **13 DEC. 2024**

